

**Contribution de l'UTPF à la consultation publique de la  
Commission européenne**  
***Stratégie pour l'application de l'IA - renforcer le continent de l'IA***

**Quelques mots sur l'UTPF**

L'UTPF est l'organisation professionnelle représentative en France des opérateurs de transport public urbain (exploitants de 170 réseaux de bus, métros, trams), des opérateurs ferroviaires (voyageurs et fret) et des gestionnaires d'infrastructures ferroviaires.

**Principaux messages du secteur**

L'UTPF salue l'initiative de la Commission européenne visant à élaborer une stratégie ambitieuse pour stimuler l'adoption de l'intelligence artificielle (IA) dans les secteurs stratégiques de l'Union européenne. Dans un contexte de transformation numérique accélérée, l'IA offre des perspectives majeures pour améliorer la qualité des services publics, renforcer la compétitivité industrielle et accroître la souveraineté technologique de l'Europe.

Le secteur des transports publics et ferroviaires incarne pleinement ces enjeux. Les opérateurs recourent d'ores et déjà à l'IA au quotidien. Les transports publics et ferroviaires apparaissent ainsi non seulement comme un terrain d'expérimentation pertinent, mais surtout comme un levier essentiel pour déployer une IA de confiance, centrée sur l'humain et au service du bien commun. C'est pourquoi l'UTPF souhaite faire valoir le rôle stratégique du secteur dans la mise en œuvre concrète des ambitions portées par la stratégie européenne pour l'IA.

Dans le contexte de l'appel à contribution *Stratégie pour l'application de l'IA*, l'UTPF souhaite faire passer trois messages clefs aux décideurs européens :

- **L'intelligence artificielle doit être mise au service de l'intérêt général et du report modal vers les transports publics et ferroviaires.**
- **Un cadre européen clair et opérationnel est indispensable pour libérer le potentiel d'innovation du secteur.**
- **L'Europe doit soutenir l'émergence de solutions industrielles souveraines dans le domaine de l'IA appliquée à la mobilité.**

## **L'IA au service d'un transport public et ferroviaire performant, durable et inclusif**

**L'intelligence artificielle constitue un levier stratégique** majeur pour les opérateurs de transport public et ferroviaire. Elle doit être pensée comme **un outil au service des territoires**, contribuant à la réduction des fractures territoriales, à l'amélioration de l'accessibilité, et au renforcement du service public pour tous les citoyens, notamment les plus vulnérables. L'UTPF identifie plusieurs domaines où l'IA peut significativement **améliorer la qualité de service** pour les clients et simplifier les process métiers, comme la maintenance prédictive des équipements, la gestion optimisée de l'exploitation, l'information voyageurs personnalisée et multilingue, ou encore l'amélioration de la sûreté grâce à la vidéosurveillance intelligente, en lien avec les autorités compétentes.

**Les modèles prédictifs basés sur l'IA permettent notamment d'anticiper les pannes et d'optimiser les interventions techniques**, réduisant ainsi les temps d'immobilisation du matériel roulant et des infrastructures. Cela favorise l'attractivité des transports publics, y compris dans les zones peu denses, en adaptant mieux l'offre aux besoins locaux. De plus, ces systèmes permettent une meilleure anticipation des besoins de maintenance, améliorant ainsi la fiabilité globale du service. Par ailleurs, les assistants numériques et agents conversationnels facilitent l'accès à l'information en temps réel et améliorent considérablement l'expérience utilisateur, en orientant l'IA vers un objectif clair : des services aux voyageurs plus fluides, plus intuitifs et plus accessibles, en particulier pour les publics fragiles. Ils favorisent par conséquent report modal vers des mobilités plus durables. L'utilisation de technologies telles que les chatbots intelligents dans les gares et les stations permet également d'améliorer l'efficacité opérationnelle tout en libérant du temps aux agents pour se concentrer davantage sur la relation humaine avec les voyageurs. L'IA devient ainsi un outil complémentaire qui renforce l'humain, en libérant du temps pour l'accompagnement et l'écoute des usagers.

Notre **secteur a une expérience riche en collecte et analyse des données**, notamment afin de proposer continuellement une offre efficiente, pertinente et adaptée aux besoins. Accompagner le déploiement d'IA, dans un cadre aussi rassurant, au service des populations et d'une mobilité moins carbonée, serait triplement bénéfique pour l'Union européenne. **Cela nécessitera cependant de relever plusieurs défis majeurs :**

- **Repenser les processus métiers et accompagner la transformation par une acculturation et une formation renforcée des collaborateurs.** Sans une montée en compétences de tous, l'adoption de l'IA restera limitée.
- **Garantir une gouvernance des données adaptée aux opérateurs de transport.** Ce sujet est clé : sans des données fiables et partagées, le socle sur lequel repose l'IA sera fragilisé dans la durée.
- **Permettre aux opérateurs de continuer à s'améliorer en continu**, en disposant de données nombreuses et fiables pour les années à venir. Sans cet accès, l'innovation sera freinée et les potentiels de l'IA sous-exploités.

En somme, **l'IA doit être envisagée comme un levier au service** des territoires et des voyageurs, contribuant à une mobilité plus durable, plus accessible et plus humaine.

## Assurer un cadre réglementaire européen équilibré et propice à l'innovation

L'UTPF soutient l'objectif du Règlement européen sur l'IA<sup>1</sup> visant à assurer une utilisation responsable, éthique et centrée sur l'humain de cette technologie. Elle reconnaît aussi son bienfondé, dans la mesure où il est essentiel de protéger les droits fondamentaux des citoyens européens.

Cependant, l'UTPF souligne l'impératif d'**éviter une mise en œuvre trop lourde et bureaucratique** susceptible de freiner l'innovation plutôt que de la stimuler, ce qui serait contraire à l'esprit du Règlement. À cet égard, l'expérience du RGPD doit être un enseignement clé : la **Commission doit rapidement fournir des lignes directrices opérationnelles concrètes**, distinctes du code de bonnes pratiques en matière d'IA à usage général qui s'avère complexe à appréhender, afin que les acteurs puissent concentrer leurs ressources sur l'innovation et la création de valeur, plutôt que sur des démarches complexes de conformité au cas par cas.

À ce titre, l'UTPF recommande à la Commission européenne de :

- Préciser des exemples concrets de cas d'usage à exclure du champ « IA à haut risque », afin de ne pas freiner des innovations bénéfiques pour les usagers, comme l'information voyageurs, la maintenance prédictive ou l'optimisation des flux.
- Proposer des modèles de gouvernance des données spécifiquement adaptés aux opérateurs de transport public et ferroviaire, en tenant compte de leur rôle de service public et des spécificités du secteur.
- Mettre en place un système européen d'accompagnement des acteurs de l'IA, qui centralise l'accès aux outils, procédures et experts, et facilite la mise en conformité avec le Règlement IA et le RGPD.
- **Préciser rapidement les attentes et obligations dans les interactions réglementaires avec des tiers**, notamment dans le contexte d'ouverture des systèmes numériques de vente de titres de transport. Une clarification efficace de ces responsabilités et interfaces est indispensable pour garantir la conformité réglementaire tout en stimulant l'innovation collaborative.

Enfin, l'UTPF insiste sur la nécessité d'**éviter une surenchère réglementaire** qui pourrait créer une complexité excessive et des coûts additionnels, limitant ainsi la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises européennes du secteur des transports. Une centralisation des démarches, documents, procédures couvrant la conformité à l'IA Act et au RGPD pourrait être un vecteur de simplification et de gain de temps pour les entreprises.

## Renforcer la souveraineté technologique européenne grâce à l'IA

L'UTPF appelle à ce que l'Union européenne **renforce activement sa souveraineté technologique dans le domaine de l'intelligence artificielle**. Actuellement, l'Europe dépend largement des grandes entreprises technologiques étrangères, ce qui représente une vulnérabilité stratégique significative, notamment dans des secteurs critiques comme celui de la mobilité urbaine et ferroviaire, essentielle à l'accès aux services et au développement économique des territoires.

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant les règlements (CE) no 300/2008, (UE) no 167/2013, (UE) no 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1139 et (UE) 2019/2144 et les directives 2014/90/UE, (UE) 2016/797 et (UE) 2020/1828 (règlement sur l'intelligence artificielle)

Il est donc crucial que **l'Europe encourage l'émergence et le développement de champions industriels européens de l'IA**. Ces acteurs pourront non seulement rivaliser efficacement sur la scène mondiale mais aussi assurer une meilleure maîtrise des chaînes de valeur, tout en protégeant activement les valeurs et standards européens, particulièrement en matière de respect des données personnelles, d'éthique et de développement durable.

Il faut souligner que les données conditionnent le développement d'IA de qualité. Le *data management* est un sujet pour les entreprises, qui impacte à la fois les outils, les process et les métiers. L'Europe doit pouvoir accompagner les entreprises dans cette démarche de transformation.

Dans cette perspective, l'UTPF recommande à la Commission européenne **d'augmenter substantiellement les investissements directs dans l'innovation technologique du secteur des transports**, en s'appuyant notamment sur des programmes spécifiques tels qu'Horizon Europe ou des initiatives telles que les « fabriques d'IA » et les pôles européens d'innovation numérique. Ceci facilitera l'adoption rapide et généralisée des technologies innovantes tout en renforçant durablement l'autonomie stratégique européenne en matière d'intelligence artificielle.

L'UTPF souligne également l'importance de l'IA comme levier de compétitivité économique pour les entreprises du transport public et ferroviaire. En effet, l'IA permet des gains potentiels considérables, que ce soit en matière de réduction des coûts de maintenance, d'amélioration du taux de remplissage des véhicules ou encore d'optimisation de l'exploitation des réseaux.

Par ailleurs, il est essentiel de rappeler que les aides publiques à l'innovation dans le secteur génèrent un retour sur investissement significatif. Ces soutiens permettent de renforcer la performance économique des entreprises tout en assurant des bénéfices sociétaux importants, tels que la réduction des émissions polluantes et l'amélioration de la qualité des services de mobilité offerts aux citoyens européens.

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <b>Florence Sautejeau</b><br>Déléguée générale de l'UTPF<br><a href="mailto:fsautejeau@utpf-mobilites.fr">fsautejeau@utpf-mobilites.fr</a><br>+33 (0)1 48 74 73 67 | <b>Jean-Philippe Peuziat</b><br>Directeur du département des Affaires publiques<br><a href="mailto:jppeuziat@utpf-mobilites.fr">jppeuziat@utpf-mobilites.fr</a><br>+33 (0)1 48 74 73 49 | <b>Arthur Marsande</b><br>Chargé de mission Affaires européennes<br><a href="mailto:amarsande@utpf-mobilites.fr">amarsande@utpf-mobilites.fr</a><br>+33 (0)7 87 24 02 83 | <b>Jacques Ferriere</b><br>Chargé de mission Affaires économiques, techniques et prospective<br><a href="mailto:jferriere@utpf-mobilites.fr">jferriere@utpf-mobilites.fr</a><br>+33 (0)1 48 74 63 51 |
|--|---|--|--|